

## 10 Faits divers &amp; Justice

## Mort accidentelle à Ebel-Abanga

## Une sexagénaire tuée dans la chute d'un palmier

SCOM

Libreville/Gabon

**ÉLISABETH** Mebie, Gabonaise, 64 ans, a tragiquement trouvé la mort, dimanche dernier, dans la cour de son domicile, à Ebel-Abanga, dans le département de l'Abanga-Bigne. La sexagénaire aurait été écrasée par la chute d'un palmier séché dont le tronc a subitement cédé sous la pression des vents violents qui se sont abattus sur la petite localité ce jour-là.

D'après une source militaire proche de la direction des investigations de la brigade de gendarmerie de Bifoun, il était environ 16 heures, lorsque le drame s'est produit. Ce dimanche-là, le temps était orageux. Malgré cela, Élisabeth



Photo : D.R.

La sexagénaire Elisabeth Mebié, la victime.

Mebie aurait quand même décidé de sortir de sa maison pour aller ramasser quelques mangues. Sauf que le manguier se trouve non loin d'un palmier en partie consumé par des flammes lors d'un brûlis effectué par la maisonnée sur le site, afin de préparer le sol pour la prochaine se-

mence. Mais, le mouvement du vent était tel que le tronc du palmier s'est brisé en deux dans sa partie supérieure. La sexagénaire étant au mauvais endroit au mauvais moment n'a pu échapper à la chute du palmier qui s'est abattu sur elle.

«La dame avait déjà amassé



Photo : D.R.

Le palmier de malheur après sa chute.

un petit stock de mangues, qui a d'ailleurs été retrouvé non loin de son corps», renseigne un Officier de police judiciaire (OPJ). En effet, poursuit notre source, après avoir regroupé les fruits au pied même du palmier, la sexagénaire aurait pris place sur une chaise, dans le but de pro-

céder à leur tri. C'est à cet instant que le pire est survenu

Un homme qui échangeait avec la dame, quelques instants plus tôt, a pensé d'abord qu'elle s'était momentanément déplacée. Sauf qu'il a entendu, entre-temps, un énorme bruit consécutif à la chute du

tronc du palmier. L'alerte est aussitôt donnée. Une fois sur les lieux, les riverains font face à une vision d'horreur. Dame Mebie est prisonnière, sous le tronc du palmier. Pour libérer la victime, il leur a fallu recourir à des morceaux de bois dur, pour riper l'arbre sous lequel elle gisait. Les gendarmes de la brigade de Bifoun informés de l'accident se sont rendus sur les lieux pour le constat d'usage. « La chute du palmier a littéralement brisé le crâne de la victime. Elle était plaquée au sol, à côté de la chaise sur laquelle elle était assise. La dame a également accusé le coup à la hauteur de l'omoplate droit. Elle est morte sur-le-champ », fait-on savoir du côté de la direction des enquêtes.

## Trafic de peaux de panthère et de queues d'éléphant

### Trois suspects interpellés à Mouila

F.N

Mouila/Gabon

**TROIS** individus viennent d'être pris en flagrant délit de détention, de transport et de commercialisation des trophées d'espèces intégralement protégées dans notre pays. Il s'agit de Ndembi Manfoumbi, Corsiny Maganga Koumba et Ulrich Nzengui, tous Gabonais résidant à Ndendé.

Ces interpellations, qui se sont déroulées à Mouila, ont été rendues possible grâce à la perspicacité des éléments de la police judiciaire et des Eaux et Forêts, avec l'appui technique de l'ONG Conservation Justice. Selon une source proche du dossier, il est reproché aux trois mis en cause le délit de détention, de transport et de vente de trophées des peaux de panthère et des queues d'éléphant.



Photo : Felicien Ndongo

Les trophées d'espèces intégralement protégées saisis...

Lors de leur audition, Ndembi Manfoumbi et Corsiny Maganga Koumba ont reconnu être les propriétaires de ces produits interdits, qu'ils disent avoir transportés de Ndendé jusqu'à Mouila, dans le but de les écouler au marché noir.

Cependant, les deux suspects, dans leurs aveux, sont restés évasifs sur la provenance des trophées

trouvés en leur possession. Chacun affirme s'être procuré la peau de panthère auprès de deux personnes distinctes résidant à Ndendé, afin de les revendre au plus offrant. Pourtant, ils reconnaissent que la détention, le transport et la vente des trophées d'espèces intégralement protégées sont interdits sur l'ensemble du territoire national.



Photo : Felicien Ndongo

... sur les trois suspects.

Le troisième suspect, Ulrich Nzengui, prétend, lui, n'être qu'un chauffeur qui ignorait tout des activités délictueuses de ses deux comparses.

**SOUS MANDAT DE DÉPÔT**• Toutes ces explications n'ont guère convaincu les enquêteurs, qui ont donc enclenché la procédure. À la fin de l'enquête préliminaire, les

trois délinquants présumés ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila. Après audition, ils ont été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Mouila pour présumption de détention, de vente et de transport des peaux de panthère et de queues d'éléphant. À Mouila, on espère que

cette énième arrestation va décourager tous ceux qui se livrent à ce genre d'activité prohibée dans notre pays. Et pour cause. Le trafic des peaux de panthère, des pointes d'ivoire et des queues d'éléphant s'est intensifié ces derniers temps dans la province de la Ngounié, malgré les multiples interpellations opérées par les services compétents.

Les pachydermes sont massacrés, principalement, pour leur ivoire, exporté vers les pays asiatiques.

La panthère, pourtant sacrée par de nombreuses communautés et groupes ethnolinguistiques, est traquée pour sa peau qui, dit-on, vaut de l'or.

Pour mémoire, la panthère et l'éléphant sont deux espèces intégralement protégées, car représentant une importance emblématique pour notre pays.

## Brèves

## Le président d'Adouma FC libéré, faute de preuves



Photo : J.F. Maroia

Interpellé à Lambaréné, il y a quelques jours, puis transféré à Libreville où il avait été placé en garde à vue pour nécessités d'enquête, le président de l'équipe de football Adouma FC, Landry Ndong Nguema, a recouvré la liberté samedi dernier. En effet, au terme de l'enquête préliminaire, le suspect a été présenté devant le parquet de Libreville. Au cours de l'audition qui s'en est suivie, le juge d'instruction n'a trouvé aucune preuve à son encontre pour l'écrouer à Sans-Famille.

## Un entraîneur de football en prison

Interpellé, la semaine écoulée, par les forces de l'ordre pour, selon une source proche des services judiciaires, "nationalité douteuse", Anatole Obame Mboumba, entraîneur de football, séjourne désormais à la prison centrale de Libreville en attendant son procès. Après avoir exercé, la saison écoulée, dans le championnat national de deuxième division (National-Foot 2) où il entraînant le Sporting Club de Libreville, Anatole Obame Mboumba devait désormais faire valoir ses preuves en division d'élite

(National-Foot 1), cette saison sportive. Il venait, en effet, d'être engagé par le FC Akanda comme coach. Malheureusement, il n'exercera pas pendant un certain temps, le sort ayant décidé autrement.



Photo : J.F. Maroia / L'Union